

**Services partagés Canada pour les pavillons de
ressourcement Okimaw et Willow Cree de Service
correctionnel du Canada**

Énoncé des travaux (EDT)

Remplacement du système PBX

Table des matières

BESOIN	3
1. CONTEXTE.....	4
2. OBJECTIFS DU CLIENT	4
3. PORTÉE DES TRAVAUX.....	4
4. PRODUITS LIVRABLES	4
5. SERVICE D'ENTRETIEN ET SOUTIEN TECHNIQUE.....	5
6. SERVICES PROFESSIONNELS	5
7. DESTINATION	5
8. CALENDRIER DE LIVRAISON	5
9. ATTESTATION DU FABRICANT DE MATÉRIEL D'ORIGINE	5

1. BESOIN

Services partagés Canada (SPC) a les besoins suivants :

a) Remplacer le Système de communications intégré (SCI) modulaire Intégrer Norstar de Nortel par un système de messagerie vocale CallPilot au **Pavillon de ressourcement spirituel Okimaw** de Service correctionnel Canada (SCC) à Maple Creek, en Saskatchewan, S0N 1N0.

Le système téléphonique à touches dessert un complexe regroupant six (6) édifices, soit le pavillon principal (45 postes), le pavillon de ressourcement spirituel (2 postes), le bâtiment des programmes (11 postes), l'édifice de l'ingénierie (3 postes), le pavillon des aînés (2 postes) et le centre de sécurité (1 poste). Tous les postes téléphoniques sont dotés de la messagerie vocale et d'un système d'aide vocale.

Le câblage du pavillon de ressourcement spirituel, de l'édifice de l'ingénierie et du centre de sécurité est constitué de fibre optique. Aucune donnée n'est acheminée au pavillon des aînés. Le bâtiment des programmes utilise 25 paires de de cuivre de câblage réseautique pour les données et autant pour les téléphones.

Les distances approximatives entre l'édifice abritant le système PBX et les autres bâtiments s'établissent comme suit :

- pavillon principal (où se trouve le système PBX);
- pavillon de ressourcement spirituel (50 mètres);
- bâtiment des programmes (50 mètres);
- pavillon des aînés (70 mètres);
- centre de sécurité (80 mètres);
- édifice de l'ingénierie (160 mètres).

** Le câblage installé à l'intérieur de tous les bâtiments est de type CAT5.

** L'établissement dispose d'une génératrice de secours.

b) Remplacer le Système de communications intégré (SCI) modulaire Intégrer Norstar de Nortel par un système de messagerie vocale CallPilot au **pavillon de ressourcement Willow Cree** de Service correctionnel Canada (SCC), à Duck Lake, en Saskatchewan, S0K 1J0.

Le système téléphonique à touches dessert un complexe regroupant six (6) édifices, soit le centre administratif (18 postes), l'édifice des ateliers et magasins (6 postes), le bâtiment des programmes (18 postes), le pavillon (2 postes), la salle à manger (3 postes) et le bureau du gestionnaire (2 postes). L'établissement comptera un nouvel édifice nécessitant environ 10 postes. Tous les postes téléphoniques sont dotés de la messagerie vocale et d'un système d'aide vocale. À l'heure actuelle, l'établissement est doté de quatre (4) lignes intercentraux analogiques.

La connectivité entre les édifices doit être assurée comme suit :

- fibre multimode de 62,5 microns pour les données (50 microns pour le nouvel édifice);
- 25 – 50 paires de cuivre de câblage réseautique entre les bâtiments pour les téléphones.

La distance approximative entre l'édifice abritant le système PBX et les autres bâtiments n'excède pas 100 mètres.

** Le câblage installé à l'intérieur des bâtiments actuel est de type CAT5, alors que celui du nouvel édifice est de type CAT6.

** L'établissement dispose d'une génératrice de secours.

2. CONTEXTE

Les deux (2) systèmes téléphoniques à touches ont été réparés à diverses reprises et causent encore des problèmes dans les établissements. Comme leurs durées de vie et de service prendront fin sous peu, SPC a besoin de les remplacer par des systèmes qui fourniront des services de télécommunication à l'ensemble des bâtiments du complexe.

3. OBJECTIFS DU CLIENT

Voici les objectifs du SCC :

- Fournir des services de télécommunication et de messagerie vocale dans les bâtiments de l'établissement.
- Fournir un logiciel d'approvisionnement d'appel.
- Assurer l'intégration au système de sonorisation actuel.
- Améliorer l'exécution de la gestion des services dans son ensemble.

4. PORTÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit fournir des services de télécommunication et de messagerie vocale dans tous les bâtiments des établissements. Il doit mettre à niveau les systèmes téléphoniques à touches et étendre la desserte des services téléphoniques à tous les bâtiments des établissements.

L'entrepreneur doit fournir des services professionnels sous la forme d'une formation offerte aux utilisateurs finaux et portant sur les fonctions du poste téléphonique et de la messagerie vocale.

L'entrepreneur doit enlever tous les équipements de télécommunication actuels (commutateurs, dispositifs des utilisateurs, etc.) mis hors service et les préparer en vue de les expédier aux Biens de la Couronne (selon les modalités établies par l'autorité technique).

5. PRODUITS LIVRABLES

Voici la liste des produits livrables :

- Remplacer les systèmes PBX et de messageries actuelles.
- Fournir et installer un système d'alimentation sans coupure capable de faire fonctionner chaque nouveau système pendant 15 à 20 minutes pour en effectuer la sauvegarde.
- Fournir un logiciel d'approvisionnement d'appel.
- Assurer l'intégration au système de sonorisation actuel (description du système de sonorisation).
- Vérifier toutes les fonctionnalités du service téléphonique et de la messagerie vocale après la mise à niveau.
- Au nom de SPC, traiter avec les fournisseurs de services en cas d'interruption du service téléphonique au cours de la mise à niveau et jusqu'au moment de l'acceptation.
- Fournir des services aux pavillons principaux et à la totalité des bâtiments environnants répertoriés à la section 1.
- Offrir de la formation sur les fonctionnalités du poste téléphonique et de la messagerie aux utilisateurs finaux.
- Fournir tous les équipements, processus et procédures nécessaires pour assurer le soutien technique du service d'accès à distance.
- Recenser l'équipement inutilisé qui sera envoyé aux Biens de la Couronne.
- Après la mise à niveau, nettoyer les lieux où les travaux ont été exécutés.
- Fournir les renseignements nécessaires pour accéder au système PBX et à la messagerie vocale (ouverture de session et mots de passe).
- Fournir les coordonnées des personnes-ressources que doivent appeler le personnel des établissements lorsque survient une interruption de service au cours de la période de garantie d'un (1) an.

6. SERVICE ADDITIONNEL DE SOUTIEN TECHNIQUE

En plus de la période de garantie d'un (1) an, le contrat prévoit un budget alloué à la prestation de services de déménagement, d'ajout et de changement et dans lequel peuvent puiser le client et SPC.

7. SERVICES PROFESSIONNELS

INSTALLATION ET CONFIGURATION – L'entrepreneur doit fournir des services d'expert en la matière (EM) pour installer et configurer la solution dans les établissements aux emplacements précisés dans le contrat. Le personnel de l'entrepreneur doit avoir une expérience préalable de l'installation et de la configuration de la solution.

FORMATION – L'entrepreneur doit offrir une formation donnée par un instructeur et qui fournisse au personnel de l'établissement une connaissance fonctionnelle de la solution et des méthodes pour la mettre en œuvre.

8. DESTINATION

L'entrepreneur doit livrer tout l'équipement et les documents techniques à l'adresse suivante :

- a) Pavillon de ressourcement spirituel Okimaw, C.P. 1929, Maple Creek, Saskatchewan (SON 1N0)
- b) Pavillon de ressourcement Willow Cree, Duck Lake, Saskatchewan (S0K 1J0)

9. CALENDRIER DE LIVRAISON

L'entrepreneur doit livrer et installer tous les équipements nécessaires, ainsi que fournir tous les documents techniques connexes, dans les quatre (4) semaines suivant l'attribution du contrat.

Le soutien technique doit être assuré dès la livraison de l'équipement.

10. ATTESTATION DU FABRICANT DE MATÉRIEL D'ORIGINE

Attestation du fabricant de matériel d'origine (une par système)

- a) Tout soumissionnaire qui n'est pas le fabricant de l'ensemble du matériel proposé est tenu de remplir l'attestation ci-dessous, qui doit être signée par le fabricant de matériel d'origine (et non par le soumissionnaire). Aucun contrat ne sera attribué à un soumissionnaire qui n'est pas le fabricant du matériel qu'il propose de fournir au SCC, sauf si ce soumissionnaire remet l'attestation ci-dessous au SCC.
- b) Si le matériel proposé par le soumissionnaire provient de plusieurs fabricants, une attestation distincte est exigée de la part de chacun de ces fabricants.
- c) Dans la présente demande de soumissions, on entend par « fabricant de matériel d'origine » le constructeur dont le nom figure sur le matériel, toute la documentation d'accompagnement, les rapports d'attestation obligatoires et les logiciels connexes.

ATTESTATION DU FABRICANT DE MATÉRIEL D'ORIGINE

Par les présentes, le fabricant de matériel d'origine autorise le soumissionnaire désigné ci-dessous à fournir ses produits en vertu de tout contrat découlant de la demande de soumissions indiquée ci-après.

Signature du signataire autorisé du fabricant _____

Nom du signataire autorisé du fabricant (en caractères d'imprimerie) _____

Titre du signataire autorisé du fabricant (en caractères d'imprimerie) _____

Date de signature _____

Numéro de la demande de soumissions	
Nom du soumissionnaire	
Nom du fabricant	
Adresse du fabricant	
Nom du représentant autorisé du fabricant	
Numéro de téléphone du représentant autorisé du fabricant	
Numéro de télécopieur du représentant autorisé du fabricant	